

Question orale de M. Cohen : L'école du Merlo.

M. Cohen rappelle que l'enquête publique sur les travaux de l'école du Merlo s'est achevée le 9 septembre et que la commission de concertation a eu lieu le 18 du même mois.

Ce projet prévoit la démolition de pavillons et la construction d'un nouveau bâtiment comprenant des classes et des ateliers.

M. l'Echevin Biermann a d'ailleurs présenté ce projet en commission il y a quelques mois et, selon M. Cohen, il y a lieu d'en être fier. Les travaux pour la rénovation de cette école vont donc bientôt commencer.

Cependant, les parents et le corps professoral manifestent une certaine inquiétude car ils ignorent où et comment se dérouleront les cours : dans des containers installés sur le site de l'école ou sur d'autres sites, ou encore dans d'autres locaux...

Le Collège a-t-il pris une décision en ce domaine ? Si c'est le cas, en quoi consiste-t-elle ? Quand et comment les parents et les enseignants en seront informés ?

Mme l'Echevin Gol-Lescot confirme que les travaux vont bientôt commencer. La commission de concertation n'a pas émis de critique par rapport aux travaux de l'école du Merlo mais il va de soi que pendant les deux années prévues pour ces travaux, les élèves de l'école du Merlo doivent être relocalisés.

Les travaux de l'école de Calevoet, qui doivent mener à un dédoublement de cet établissement, s'achèvent alors que ceux de l'école du Merlo vont être entrepris.

Etant donné que le site de l'école de Calevoet est susceptible d'accueillir à terme environ 250 élèves, le Collège a estimé que les 120 élèves de l'école du Merlo pouvaient y être accueillis durant les deux années prévues pour les travaux de leur propre établissement.

Il s'agit donc d'un accueil d'enfants sur le site d'un autre établissement scolaire et non d'une fusion d'écoles. Cela n'exclut pas la possibilité de mener des actions en commun mais de toute façon, les éventuelles collaborations entre les deux établissements seront mises en place petit à petit.

Les enseignants, dont les syndicats n'ont pas émis d'objection au projet, ont été correctement informés.

Vu que l'école du Merlo accueille des enfants ayant besoin d'un encadrement paramédical (logopèdes, etc.), les services communaux sont retournés sur le site de Calevoet la semaine dernière pour voir le dispositif paramédical pouvait être installé dans les nouveaux bâtiments, car il y a encore un certain doute à cet égard. Si cela ne s'avère pas possible, des portes à cabines seront installées sur une des cours de récréation pour accueillir l'infrastructure paramédicale de l'école du Merlo. Les parents d'élèves des deux établissements en ont été avisés par courrier.

Le ramassage scolaire dont bénéficie l'école du Merlo sera organisé de manière à ce que les élèves soient déposés à l'école de Calevoet.

Mme l'Echevin Gol-Lescot précise encore que les déménagements seront effectués durant les vacances d'été.

M. Cohen approuve la décision du Collège car elle évite l'installation de classes dans des containers.